Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260106-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Noël LE CORRE, 1er Adjoint, Thierry CONNAN, 2ème Adjoint, Patricia LE QUÉRÉ, 3ème Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN Nadine SCRUIGNEC-DERRIEN conseillères municipales ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Benoit LE CARLUER - qui donne procuration à M. Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.01.06

Révision des tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs de locations de la salle polyvalente en vigueur depuis du 1er janvier 2021 :

1) SALLE POLYVALENTE

Forfait associations locales : **75 €** + Electricité (forfait 2 jours avec cuisine)
Forfait associations extérieures : **400 €** + Electricité

Privés locaux :
1 jour : **150 €** + Électricité
2 jours : **250 €** + Électricité

+ Caution : 500 €

Privés extérieurs : 1 jour : **500 €** + Électricité
2 jours : **600 €** + Électricité
3 jours : **750 €** + Électricité

+ Caution : 500 €

Forfait cérémonie privée (obsèques) : **80 €**

2) SALLE Albert PRIGENT

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260106-DE

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** l'acquisition du photocopieur de l'école
- **De retenir** la proposition de la Société PAILLARD pour la location du copieur de la mairie
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la Société PAILLARD
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition du photocopieur de l'école
- **DECIDE** de retenir la proposition de la Société PAILLARD pour la location du copieur de la mairie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la Société PAILLARD
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

Le Maire,
Romuald COCADIN

MAIRIE DE PLUZUNET 22140 (Côtes-d'Armor)